Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260211-2026_02_03-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE (à partir de 19h05, question n° 2) - Mme Carole VIVIER - M. Jérôme PAPELARD.

Etaient absents : Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 9 (à 19h00)
10 (à partir de 19h05)

Pouvoirs : Mme Jacqueline PLANCHOT à M. Alain BRARD,
Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 5 février 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 5 février 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 11 février 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21 janvier 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-02-03

Objet : Jeunesse : Tarifs des activités - vacances d'hiver 2026

Vu le programme des activités jeunesse pour les vacances d'hiver 2026 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des activités jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 12, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **FIXE** les tarifs des activités jeunesse pour les vacances d'hiver 2026 de la manière suivante :

Activité	Tarif Évran	Tarif Hors Évran
Dinan jump + bowling	22 €	25 €

- **DIT** que le recouvrement de cette recette sera effectué via la régie de recettes « Jeunesse »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 12 février 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire